

# Label QualiFormAgri

du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

## La Commission Nationale de Labellisation (CNL) QualiFormAgri

La CNL, dispose de membres fortement impliqués dans le processus de la formation continue et apprentissage, mais néanmoins d'univers et statuts différents.

Elle comprend treize membres désignés par le ministre chargé du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

- Un inspecteur général, du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAEER) qui la préside ;
- Un directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou son représentant (un DRAAF ou SRFD) ;
- Un délégué académique des services régionaux de la formation et du développement (SRFD) chargés de la formation professionnelle initiale ou continue ou son représentant ;
- Deux directeurs d'EPLEFPA (Etablissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricoles) ou directeurs de CFA ;
- Un représentant d'autres départements ministériels promouvant des démarches qualité reconnues ;
- Un représentant de l'inspection de l'enseignement agricole à compétence générale ;
- Un animateur de réseau régional des CFA/CFPPA en charge de l'apprentissage et formation continue ;
- Un opérateur de compétences ou Fond Assurance Formation ;
- Deux personnalités qualifiées de l'Institut Agro Dijon ;
- Un représentant de la Sous-Direction des politiques de formation et d'éducation ;
- Un représentant des organisations professionnelles et syndicales d'employeurs et un représentant des organisations syndicales de salariés.

Les membres de la commission nationale de labellisation QualiFormAgri sont désignés pour une durée de trois ans. La liste nominative des membres de la commission nationale sera publiée au BO du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

La commission nationale de labellisation QualiFormAgri se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son président.

## **Rôles de la CNL**

- Valider les dossiers de candidature des EPLEFPA à la labellisation
- Expertiser les rapports d'audit
- Délivrer, maintenir, renouveler, suspendre, retirer le label QualiFormAgri (la certification Qualiopi)
- Traiter les procédures contradictoires
- Valider les demandes d'audit complémentaire, d'extension
- Abroger la fonction de l'auditeur national en cas de non-respect des engagements et de la charte d'éthique.

Les membres de la Commission Nationale de Labellisation ainsi que son président sont soumis à la charte d'éthique et de déontologie.